

Communiqué de presse

Fin du chantier 2012 de la réfection de la route cantonale Population invitée à marquer le coup

Certes le chantier «Traversée de Saint-Imier – Réfection de la route cantonale» est loin d'être terminé. Pour preuve, les travaux encore programmés tant en 2013 qu'en 2014. Reste que la fin de l'étape 2012 constitue un moment clef dans cette réalisation, dont l'importance et la nécessité se vérifiera lors des prochaines décennies. L'association des commerçants indépendants d'Erguël (Cide), avec le soutien de la Municipalité, désire marquer l'instant. Elle le fera, avant que l'axe routier refait ne soit rendu à la circulation pour l'hiver, par le biais d'une manifestation voulue simple et conviviale, organisée samedi 10 novembre 2012, à laquelle toute la population se trouve invitée à s'associer. Pour l'occasion, deux stands seront installés, l'un à hauteur de la Place du Marché, l'autre à l'intersection de la rue Francillon et de la rue du Collège. Aux deux endroits, la population se verra offrir dès 10 h 00 cafés et croissants, avant que ne lui soit offert l'apéritif de 11 h 00 à 12 h 00. Puis une vente de grillades et de raclettes permettra à chacun de prolonger son plaisir en ayant la possibilité de se sustenter.

Place du Marché : Retour des habitudes le vendredi

Dès le vendredi 2 novembre 2012, la Place du Marché retrouvera son animation de fin de semaine. Après avoir dû s'exiler durant les travaux 2012 du chantier «Traversée de Saint-Imier – Réfection de la route cantonale sur la Place du 16 Mars, le marché du vendredi va renouer avec ses habitudes. Nul doute que le nouvel aspect de la place sera, les premiers temps du moins, le sujet majeur évoqué dans les discussions nourries des remarques et observations des marchands et de leurs clients.

Immeuble sis Midi 13: un état qui occupe et préoccupe



Pas aisé pour la Municipalité de relancer un chantier depuis trop longtemps arrêté

Le 25 octobre 2005, un incendie a partiellement détruit les étages de l'immeuble Midi 13. Une année après, un échafaudage a été posé, signalant le début des travaux de restauration sans que la propriétaire de l'immeuble ait sollicité une demande de permis de construire auprès de la Municipalité de Saint-Imier, voire la Préfecture du Jura bernois. Les travaux ont ensuite été interrompus pour des raisons inconnues des autorités municipales qui sont intervenues une première fois en 2008 pour faire rétablir l'état conforme

à la loi. La propriétaire n'ayant pas réagi à ses interventions, la Municipalité a fini par la dénoncer au juge pénal, qui l'a condamnée à une amende en 2012.

Au mois de juillet 2012, la Municipalité de Saint-Imier a rendu une décision de rétablissement de l'état conforme en vertu de la loi sur les constructions, menaçant la propriétaire de remédier par substitution à l'état contraire à la loi du Midi 13, au cas où elle ne s'exécuterait pas dans le délai utile. Cette décision est entrée en force de chose décidée. Voilà pour les faits.

Les autorités municipales sont préoccupées par l'état du Midi 13 et partagent la désapprobation que les voisins ont manifestée dans la Feuille d'avis du 12 septembre 2012. Les préoccupations des autorités municipales portent sur la sécurité d'une part et la préservation d'un monument historique apprécié digne de protection d'autre part. Les moyens juridiques à disposition de la Municipalité lui permettent de prendre des mesures pour assurer la sécurité sur la voie publique et en collaboration avec le Service des monuments historiques du canton de Berne, en vue de la conservation du monument historique. Ces moyens ne permettent cependant pas de restaurer complètement le Midi 13. En dernier ressort, la Municipalité devrait préalablement se procurer le droit d'expropriation. C'est-à-dire que cette voie est longue et ardue à parcourir.

Pour cette raison, les autorités municipales tentent encore une dernière fois de trouver un arrangement de gré à gré avec la propriétaire du Midi 13. En cas d'échec, elles devront prendre par voie de l'exécution par substitution les mesures indispensables pour assurer la sécurité du voisinage et la conservation du monument historique.

Qu'un arrangement à l'amiable soit trouvé ou qu'il soit nécessaire d'engager les procédures juridiques, l'aspect inesthétique du Midi 13 perdurera encore. Plus ou moins longtemps.

Les richesses de l'énergie solaire

En collaboration avec le Réseau des villes de l'Arc jurassien, la Municipalité propose une séance d'information mercredi 14 novembre 2012 consacrée à l'énergie solaire et à ses applications thermiques et photovoltaïques. Organisée au 4ème étage de l'Ecole primaire rue Agassiz, de 18 h 30 à 20 h 30, cette séance destinée à tous les propriétaires d'immeubles et, plus généralement à toutes les personnes intéressées par la thématique des énergies renouvelables, permettra d'évoquer l'énergie solaire sous toutes ces formes, notamment sous l'angle du subventionnement fédéral, cantonal et communal d'installations novatrices.

(cm)

Saint-Imier, le 24 octobre 2012